



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**GROUPE**

Clermont-Ferrand, le 2 septembre 2025

### **Règlement Euro 7 : seule une méthode de test exigeante permettra de protéger l'environnement et de distinguer les manufacturiers responsables**

- **Michelin soutient pleinement l'ambition environnementale du règlement Euro 7**, qui introduit pour la première fois le principe de limites sur les émissions de particules d'usure des pneumatiques.
- **Seule une méthode de test exigeante et représentative des conditions réelles** permettra d'identifier les pneumatiques les moins émetteurs, conçus par les manufacturiers respectant les plus hauts standards environnementaux.
- **Depuis plus de 20 ans, Michelin innove pour réduire les particules d'usure.**

### **Euro 7, une nouvelle réglementation au service de la transition écologique et des manufacturiers responsables.**

La transition vers une mobilité plus durable est l'une des priorités de l'Union européenne. Le règlement Euro 7, adopté en avril 2024, marque une avancée majeure en introduisant pour la première fois le principe de fixation de seuils d'émissions pour les particules d'usure des pneumatiques — une mesure pleinement soutenue par Michelin.

Cette réglementation vise à mesurer les émissions globales de particules d'usure pour tous les pneus commercialisés sur le marché européen. Les pneumatiques dépassant les seuils qui seront fixés ne pourront plus être vendus. L'objectif est clair : **réduire significativement les émissions de particules issues des pneus** afin de mieux protéger l'environnement et de distinguer les manufacturiers respectant les plus hauts standards d'innovation.

Chaque année, le transport routier génère en Europe près de **500 000 tonnes de particules d'usure** issues des pneus et de la chaussée. Tous les pneumatiques ne sont pas égaux face à ce phénomène : des écarts allant de 1 à 4 peuvent être observés selon les choix de conception des manufacturiers — longévité, matériaux, architecture.

## GROUPE

### **Une méthode de test exigeante, clé d'une réglementation efficace.**

Pour garantir l'efficacité de la réglementation Euro 7, **la fiabilité de la méthode de mesure** est essentielle. Deux approches s'opposent aujourd'hui :

1. **La méthode en conditions réelles sur route ouverte**, mesurant les émissions en grammes par kilomètre et par tonne de charge. Elle offre des résultats fiables, reproductibles et représentatifs. Développée et soutenue par l'ensemble de l'industrie européenne depuis 6 ans en toute transparence avec les autorités, elle a été utilisée par l'ADAC, association automobile allemande reconnue pour la rigueur de ses tests et dont les résultats sont cohérents avec ceux des manufacturiers. Elle constitue aujourd'hui **un socle robuste pour la réglementation Euro 7**.
2. **La méthode dite « sur volant » de simulation en laboratoire**, encore en développement, repose sur des paramètres partiellement définis et peu transparents. Cette méthode est donc susceptible d'être manipulée pour passer les seuils réglementaires et ainsi ne pas refléter les émissions réelles. L'ADAC, dans son étude de juin 2025, reconnaît qu'elle n'est pas encore suffisamment fiable pour une mise en œuvre immédiate.

Les écarts entre les deux méthodes sont significatifs : dans 28 % des cas, les résultats obtenus sur un même pneu divergent fortement. Par exemple, un pneu mesuré avec un indice d'abrasion de 1,42 sur route serait interdit à la vente, alors qu'il pourrait être accepté avec un résultat à 0,83 en laboratoire.

Adopter dès aujourd'hui la méthode en laboratoire comporterait des risques majeurs :

- **Économiques**, en favorisant l'importation de pneus à bas coût et peu innovants en Europe ;
- **Environnementaux**, en affaiblissant considérablement l'efficacité de la réglementation Euro 7.

Michelin défend l'application immédiate de la méthode en conditions réelles, tout en poursuivant activement les travaux sur une méthode en laboratoire, qui pourrait devenir une solution complémentaire à terme, sous réserve de sa maturité technique.

### **Michelin, 20 ans d'innovations et de R&D pour réduire l'émission des particules d'usure.**

L'ADAC a publié en juin 2025 une nouvelle étude portant sur **160 modèles de pneus**. Résultat : les pneus Michelin émettent en moyenne **26 % de particules en moins** que ceux des quatre autres manufacturiers premium. Une performance confirmée par une étude de 2022, qui indiquait une réduction de **28 %** par rapport à la moyenne du marché.



## GROUPE

Depuis 2005, Michelin investit massivement en R&D pour mieux comprendre et limiter l'abrasion des pneumatiques. Grâce à sa maîtrise des matériaux et à une conception orientée vers l'optimisation de l'usage des matières premières, le Groupe a réduit de **5%** les émissions d'usure entre 2015 et 2020, évitant le rejet de **100 000 tonnes de particules**.

Dans ce contexte, **Michelin sera prêt à appliquer la réglementation Euro 7 dès 2028** pour ses nouveaux produits, puis en **2030** pour l'ensemble de ses gammes automobiles.

« Alors que l'Europe prend conscience de la nécessité de soutenir son industrie sans renoncer à ses ambitions environnementales, les décisions sur la méthode de test des pneumatiques Euro 7 illustrent parfaitement le choix qui s'offre à elle : soit soutenir l'innovation et la rigueur au bénéfice de l'environnement, soit accepter des compromis qui affaiblissent la norme et pénalisent les acteurs responsables. » a déclaré **Florent Menegaux**, Président du groupe Michelin.

Etude à ADAC à retrouver :

[https://assets.adac.de/image/upload/v1749035559/ADAC-eV/KOR/Text/PDF/33478\\_dpccxx.pdf](https://assets.adac.de/image/upload/v1749035559/ADAC-eV/KOR/Text/PDF/33478_dpccxx.pdf)

\*\* données taskforce abrasion à l'ONU :

<https://wiki.unece.org/download/attachments/292257948/TA-32-10v1%20TAPP-19-08-RDW-Dataset-Technical-Analysis-R1.pdf?api=v2>

### **À propos de Michelin**

Michelin construit un manufacturier leader mondial des composites et expériences qui transforment notre quotidien. Pionnier de la science des matériaux depuis plus de 130 ans, Michelin s'appuie sur une expertise unique pour contribuer significativement au progrès humain et à un monde plus durable. Grâce à sa maîtrise inégalée des composites polymères, Michelin innove constamment pour fabriquer des pneus de haute qualité et des composants critiques pour des secteurs aussi exigeants que la mobilité, la construction, l'aéronautique, les énergies bas carbone ou la santé. Le soin apporté à ses produits et sa connaissance intime des usages lui permettent de faire vivre à ses clients des expériences exceptionnelles, qu'il s'agisse de solutions basées sur les data et l'intelligence artificielle pour les flottes professionnelles, ou de la découverte des restaurants et hôtels remarquables que le Guide MICHELIN recommande. Basé à Clermont-Ferrand, en France, Michelin est présent dans 175 pays et emploie 129 800 personnes.

SERVICE DE PRESSE DU GROUPE MICHELIN

**+33 (0) 1 45 66 22 22**

7J/7J

[www.michelin.com](http://www.michelin.com)

[X @Michelin](#)

112, avenue Kléber – 75116 Paris